

*Au domaine de Champ Sanglard, le 7 juillet de l'an de grâce MDLXXVGG.*

*À Monsieur de Laumegardes*

*Monsieur,*

*C'est avec la plus grande des tristesses que j'ai appris le décès de votre épouse et, si vous ne m'aviez jusqu' alors honoré de l'assurance répétée de votre amitié, je n'aurais point eu l'audace - pour être d'un rang si inférieur au vôtre - de vous adresser cette missive. J'ai lieu de croire que, malgré ma grande ignorance, je saurai trouver les mots qui atténueront le chagrin auquel vous êtes en proie ; et que, si les belles formules me font défaut, la sincère affection que je vous porte compensera les maladroites de ma plume. Pour s'avoir moi-même vécu, je connais le désarroi dans lequel nous plonge la perte d'un être cher, et je sais qu'il est bien naturel de répandre des larmes dans ces moments ; cependant il nous faut prendre garde que notre raison ne se noie point dans leurs flots. J'ai oui dire que vous vous êtes enfermé dans votre pavillon de chasse, que vous refusez d'y recevoir quiconque, que vous délaissez vos devoirs religieux. Il m'est pénible d'évoquer les appas de votre épouse, comme de les rappeler à votre souvenir, mais ce serait couardise de ma part que de ne pas vous dire que c'est Dieu qui vous a donné une femme si douce et si pleine de charme, aussi, pourquoi Lui tenir grief de l'avoir rappelée auprès de Lui, quand vous devriez Le remercier de l'heur que vous avez connu en sa compagnie ? Les empereurs et les rois, les seigneurs et la lie du peuple, les prêtres et les blasphémateurs, tous courbent l'échine sous le joug de la mort et tous se soumettent à son règne, car c'est Dieu qui a voulu que chacune des créatures en ce monde, jusqu'à Son Propre Fils, soit vouée à en disparaître un jour. Il ne sert de rien de vouloir s'opposer aux décrets divins, et*

*puisqu'il nous a créés, il lui appartient de disposer de son œuvre. Il n'est point de notre ressort ni de juger ni de comprendre s'il est juste qu'Il ait décidé de cueillir la fleur quand elle est en bouton, quand elle s'est épanouie, ou quand elle se fane. Nous souffrons tous ici-bas, mais près de Lui nous serons heureux à jamais. Aussi, ne soyez point contrit que votre épouse ait accédé à cette grâce suprême ; songez à vos proches qui ne l'ont pas encore obtenue et qui requièrent votre soutien. Si l'affliction fait tomber sur notre âme un voile de ténèbres, il est un moment où l'on se doit de le déchirer : je vous en conjure, Monsieur, retrouvez la vue afin de guider vos enfants qui tâtonnent dans la même obscurité que vous. Croyez-vous que la peine d'un mari qui perd son épouse soit supérieure à celle d'un enfant qui se retrouve privé de sa mère ? Non, votre devoir n'est pas de répandre des larmes, mais de sécher celles qui coulent sur les joues de vos proches. Votre renommée est grande, vos hauts-faits sont chantés par les baladins aux quatre coins du royaume, et il n'est pas une chaumière où votre nom ne soit prononcé avec le respect qui lui est dû ; je vous connais assez pour savoir que vous ne laisserez pas ternir la dorure de votre blason en vous laissant envahir par une détresse qui, bien naturelle dans les premiers moments, nuirait à votre honneur et à celui de vos descendants si vous n'en pouviez triompher. Mon nom a bien peu d'éclat à côté du vôtre pour que je sois en demeure de vous indiquer ce qu'il convient de faire en ces durs moments, et c'est bien parce que vous m'aviez été d'un grand réconfort, lors que j'étais dans les abîmes où vous êtes plongé, que je me permets de vous adresser ces mots. Ce serait pour moi le plus grand honneur qu'ils adoucissent votre peine, et si ce n'était pas le cas, je vous aurais pour le moins témoigné la gratitude que je vous dois, ainsi que l'assurance que je reste votre humble et éternellement dévoué serviteur,*

*Jean Bimont.*